



Fiche de données de sécurité

selon règlement 453/2010

bacteriaStop® iu2

Date d'impression : 24.09.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Dénomination commerciale : bacteriastop iu2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage : Spray anti vermines, Biocides

Fournisseur

Kochdesign GmbH Erlenstrasse 44 2555 Brügg Switzerland
Telefon +41 32 333 15 75 Fax +41 32 333 15 79

Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique, Zurich
+41 44 251 51 51 ou 145 (depuis la Suisse)

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, Zürich
+41 44 251 51 51 oder aus der Schweiz: Tel 145

Centro Svizzero d'informazione tossicologica
+41 44 251 51 51 o dalla Svizzera: Tel 145

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification et marquage selon Directives 1272/2008 CE

Flam. Aérosol 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1

Classification et marquage selon Directives 1999/45/CE

Extrêmement inflammable, toxique pour l'environnement

Éléments de marquage

Marquage obligatoire selon Directives (CE) 1272/2008 : Oui

Exceptions : Non

Mot de signalisation : Danger

Phrases H :

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P501 : Éliminer le contenu/réceptacle comme déchets spéciaux.

Symboles de danger



Marquage particulier

Le récipient est sous pression. Peut éclater en cas d'échauffement. Protéger contre les rayonnements solaires et ne pas tenir à des températures supérieures à 50°C. Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage. Protéger contre la chaleur/les étincelles/ flammes ouvertes/ surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas arroser contre des flammes ou autres sources inflammables. Lors de l'utilisation possibilité de formation d'un mélange vapeur/air explosif/facilement inflammable. EUH208 : Contient Permethrin. Peut provoquer des réactions allergiques.

Marquage obligatoire selon Directives (CE) 1999/45 : Oui

Exceptions : Oui

Dénomination des dangers : Extrêmement inflammable et toxique pour l'environnement

Symboles de danger

Phrases R

R12 : Extrêmement inflammable.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes Aquatiques.

Phrases S

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S24 : Éviter le contact avec la peau.

S56 : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage particulier:

Le récipient est sous pression. Peut éclater en cas d'échauffement. Protéger contre les rayonnements solaires et ne pas tenir à des températures supérieures à 50°C. Récipient sous pression. Ne pas percer ou brûler même après usage. Protéger contre la chaleur/les étincelles/ flammes ouvertes/ surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas arroser contre des flammes ou autres sources inflammables. Lors de l'utilisation possibilité de formation d'un mélange vapeur/air explosif/facilement inflammable. Contient Permethrin. Peut provoquer des réactions allergiques.

Les informations mentionnées sont valables pour l'utilisateur final, privé.

Autres dangers : Aucun



3 Composition/informations sur les composants

Substances

Contenues dangereux :

Mélanges

Caractéristiques chimiques : Aérosol

Contenues dangereux :

No. CAS	No. index	No. CE	Dénomination	m% - plage	Symbole	Phrases R/H
64-17-5	603-002-00-5	200-578-6	Ethanol REACH_01 2119457610-43-xxxx	30 - 40%	F ; GHS02 Dgr	R 11 ; H225
74-98-6	601-003-00-5	200-827-9	Propane REACH_01- 2119486944-21-xxxx	25 – 35%	F+ ; GHS02 GHS04 Dgr	R 12 ; H220
106-97-8	601-004-00-0	203-446-7	Butane REACH_01- 2119474691-32-xxxx	25 – 35%	F+ ; GHS02 GHS04 Dgr	R 12 ; H220
51-03-6	n.d.	200-076-7	2-(2-Butoxyethoxy) ethyl-6- propylpiperonylether	1.9%	Xn; N; GHS07 GHS09	R21-51/53; H312,H400,H410
7696-12-0	n.d.	231-711-6	Tetremethrin	0.5%	Xn, N ; GHS07 GHS09	R22-50/53-57 H312, H400, H410
5264-53-1	613-058-00-2	258-067-9	m-Phenoxybenzyl- 3-(2,2-eth dichlorvinyl)-2,2- dimethylcyclopropan- carboxylat	0.3%	Xn, N ; GHS07 GHS09	R20/22-43-50/53 H332, H302, H317, H410

Le texte des phrases R/H voir en section16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Enlever la victime de la zone de danger et veiller à une bonne aération. En cas de malaise contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de malaise consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau avec les paupières ouvertes. En cas de malaise contacter un médecin.

En cas d'ingestion : n.a.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque des maux de tête et des abasourdissements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter symptomatiquement

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jailli d'eau, mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction qui inadapté pour des raisons de sécurité : Aucune restriction particulière.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie possibilité de formation de, produits crack organiques et oxycarboné.

Conseils aux pompiers

Équipement individuel

Utiliser des appareils respiratoires autonomes à l'air courant. Porter des vêtements de protection étanche aux produits chimiques.

Informations supplémentaires : Utiliser un jailli d'eau pour refroidir les récipients en danger.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Procédure : Voir section 8.2.2

Veiller à une bonne aération. Tenir loin de toutes sources inflammables.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans la canalisation/les eaux superficielles/ les court d'eau. En cas de déversement accidentel informer les autorisations officielles.

Méthodes et matériel de retenue et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbent du liquide. Éliminer ce matériel selon les règlements officiels.

Référence à d'autres sections : Aucun.

7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations pour un maniement sécurisé

Éviter l'inhalation des aérosols : Ne pas manger, boire, fumer, priser pendant le travail. Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Informations relatives à la protection d'incendie et d'explosion

Possibilité d'une formation vapeur/air explosif. Tenir à l'écart de sources inflammables, ne pas fumer.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Exigences au dépôt et aux récipients

Veiller à une bonne aération.

Information pour un stockage en commun : Tenir loin des oxydes

Autres informations relatives au stockage : Protéger les récipients de la chaleur et des rayonnements solaires.

Utilisation finale particulière : n.d.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Désignation de la substance

Ethanol REACH_01-2119457610-43-xxxx

Propane REACH_01-2119486944-21-xxxx

Butane REACH_01-2119474691-32-xxxx

Valeur de contrôle

AGW : 500 ppm l 960 mg/m³

AGW : 1000 ppm l 1800 mg/m³

AGW : 1000 ppm l 2400 mg/m³ / II/465

Limite et contrôle des expositions

Technique de commande adaptée

Utilisation uniquement avec une bonne aération. Prendre les précautions contre les chargements électrostatiques.

Mesures de sécurité individuelles

Protection respiratoire : En cas d'aération insuffisante utiliser un appareil respiratoire. Pour un court terme avec filtre A.

Protection des mains : Porter des gants étanches en caoutchouc butyle avec un temps de pénétration > 6h.

Observer les indications du fournisseur des gants concernant le temps de la pénétration et du percement.

Prendre en considération les conditions locales dans lesquelles les gants sont utilisés, comme danger de coupure, abrasion et durée de contact.

Protection des yeux : Lunettes de protection

Protection du corps : Non.

Autres : Respecter les limite de temps d'utilisation. n.d.

Limite et contrôle des expositions environnementales : n.d.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations des propriétés principales physiologiques et chimiques

Forme : Aérosol

Couleur : sans couleur

Odeur : caractéristique

Seuil d'odeur : n.d.

Valeur pH non dilué : n.a., valeur pH en 1% d'eau : n.a.

Point/plage d'ébullition : <70, point/plage de fusion (°C) : n.d.

Point d'allumage (°C) : <21, dans un récipient fermé

Inflammabilité (EG A10/A13) : n.d.

Température d'allumage (°C) : n.d.

Autoinflammabilité (EG A16) : aucune

Propriété favorisant l'incendie : aucune

Danger d'explosion : n.d.

Limite d'explosion (Vol.%) : inférieure : n.d., supérieure : n.d.

Pression/densité de vapeur (air=1) : n.d./n.d.

Densité (g/ml) : <1

Solubilité dans l'eau : miscible, soluble dans la plus part des solvants organiques

Coefficient de distribution, n-octanol/eau : n.d.

Viscosité : n.d.

Contenue de solvants (pois %) : >90%

Décomposition thermique (°C) : n.a.

Vaporisation : n.d.

Autres informations : n.d.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

À cause d'une pression de vapeur élevée danger d'éclatement des récipients par une augmentation de température.

Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse n'est connue.

Conditions à éviter : Étincelles, flammes, chargements statique, formation de mélange gaz/air explosif.

Matières incompatibles

Réactifs avec oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereuse : Aucun produit de décomposition dangereuse n'est connu.

11 Informations toxicologiques

Toxicité

Substances : n.a.

Mélanges

Toxicité imminente

Inhalation : n.d.

Ingestion : n.d.

Contact avec la peau : n.d.

Irritant/caustique (à la peau/les yeux) : Irritation minimale: marquage n'est pas obligatoire

Sensibilisation : Possibilité de sensibilisation ou réactions allergiques

Cancérogène : n.d.

Mutagène : n.d.

Toxicité pour la reproduction : n.d.

Effets narcotiques : Provoque de dysfonctionnement du centre nerveux et peut provoquer du mal de tête, des dysfonctionnements respiratoires ou une perte de connaissance. En cas d'aspiration de grandes quantités des vapeurs de solvant possibilité d'un effet narcotique.

Expériences pratiques : n.d.

Expériences pratiques

Observations importantes pour le classement : Aucune.

Autres observations : Un contact répété ou à longue durée peut provoquer des irritations et inflammations de la peau (Dermite). Le classement de la préparation a été fait selon la procédure de calcul.

12 Informations écologiques

Toxicité

Tetraméthrin : LC50(poisson/96h): 3,7µg/L ; très nocif pour les organismes aquatiques.

Persistence et décomposition : Les composants organiques peuvent être décomposés biologiquement dans une station d'épuration après neutralisation.

Potentiel d'accumulation biologique : Possibilité d'un effet néfaste à long terme dans les eaux.

Mobilité au sol : n.d.

Résultats des évaluations PBT et vPvB : n.d.

Autres effets dangereux

Valeur CSB, mg/g : n.d.

Valeur BSB5, mg/g : n.d.

Indication AOX : néant.

Composants significatifs écologiques : Tetraméthrin, Permethrin

Autres effets nocifs : Aucun.

13 Considérations relatives à l'élimination

Procédures de l'élimination de déchets

Recommandation : D 10 / R 1 Clef de déchets no. : 16 05 05

Le numéro de la clef de déchets doit être définie par le producteur, et le l'éliminateur. En outre observer les règlements administratifs locaux.




Pour emballages contaminés

Recommandation : Rincer avec un détergent adapté. Autrement traiter comme les restes de produits.

Pour emballages contaminés : traiter comme le produit.

Maniement sécurisé : Comme pour restes de produits. Les précautions habituelles pour un maniement avec des produits chimiques sont à respecter.

14 Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
No. UN	1950	1950	1950
Dénomination UN de transport officielle	UN 1950 Emballage à pression	Aérosols	Aérosols, inflammable
Classe de danger pour transport	2	2 Compressed gas	2.1 Flammable gas
			
Groupe d'emballage	n.a.	n.a.	n.a.
Dangers pour l'environnement	-	Oui.	-
Précautions particulières pour l'utilisateur	Code d'emballage : 2 Code de classification : 5F No. de danger : n.a. LQ: 1 L	F-D, S-U	Instructions pour emballage (avion passager) 203 Instructions pour emballage (avion marchandise) 203
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC code	-	Aucun	-

15 Informations réglementaires

Prescriptions relatives à la sécurité, la santé et l'environnement/règlements spécifiques pour le produit ou le mélange

Observer la limitation d'emploi selon MuSchG / JArbSchG : Oui.

Observer l'obligation de conservation selon § 8 (6) GefStoffV : Oui

Observer l'ordonnance d'incident majeurs: Oui.

Instruction technique pour air:	Classe	Chiffre	Plage m%
		5.2.5	> 90%

Classe de mise en danger pour eau : 2; Classement selon VwVwS

Classe de dépôt : 2 B

Observer le règlement du TRGS 510 : Oui.

Observer le règlement du TRG 300 : Oui.

Observer le règlement du WRMG : Non.

Autres règlements à prendre en considération : BiozidV, Inscription obligatoire selon § 16e ChemG

Jugement de sécurité de la substance : Aucun.

16 Autres informations

Phrases R/H de section 3

R 11 : Facilement inflammable.

R 12 : Extrêmement inflammable.

R 20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.

R 21 : Nocif par contact avec la peau.

R 22 : Nocif en cas d'ingestion

R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 57 : Toxique pour les abeilles.

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H225 : Liquide et vapeurs très inflammable.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances et expériences à la date d'édition. Elles n'ont pas la signification d'assurances des propriétés. Elle ne peut ni être changées, ni être transposées sur d'autre produits. La reproduction inchangée est admise.

Cette fiche annule et remplace toutes éditions précédentes.